

Formation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1)

Durée

7 heures de face à face pédagogique.

Cadre

En partenariat avec l'Association Nationale des Instructeurs et des Moniteurs de Secourisme (ANIMS).

Prérequis

Age minimum : 10 ans.

Stagiaires cibles

Tout public.

Nombre de stagiaires

6 à 10 apprenants.

Encadrement

Un formateur en premiers secours au minimum, détenteur :

- Du certificat de compétence de « Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Prévention et Secours Civiques » (PAE FPSC) à jour de formation continue annuelle obligatoire.
- De la compétence de formateur de sauveteurs secouristes du travail à jour de maintien actualisation des compétences triennal.

Textes

- Arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue des premiers secours.
- Arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1).
- Arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ».
- Arrêté du 30 mai 2016 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ».

Objectif général

L'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours, conformément aux dispositions en vigueur.

Contenu

- La protection
- L'alerte
- L'obstruction des voies aériennes par un corps étranger
- Les hémorragies externes
- Les plaies
- Les brûlures
- Les traumatismes
- Le malaise
- La perte de connaissance
- L'arrêt cardiaque et la défibrillation

Evaluation des stagiaires

Elle est réalisée par des exercices de mise en pratique des différentes techniques apprises lors du stage. Les critères d'évaluation utilisés pour ce stage sont à visée formative conformément à la réglementation en vigueur.

Qualification délivrée

Un certificat de compétence de prévention et secours civiques de niveau 1 conforme à la réglementation du ministère de l'intérieur.

Prix

65 € (TVA non applicable art.261-4-4° du CGI) / personne. Un livret est offert à chaque stagiaire.